



## DECLARATION CFE-CGC de CAPGEMINI

CE SOGETI FRANCE 19 juillet 2018

La **CFE-CGC de CAPGEMINI** rappelle formellement aux élus et aux salariés, qu'elle a été la toute première organisation syndicale de salariés, depuis plusieurs mois, à alerter la présidence de la commission logement sur la nécessité de ramener l'ancienneté **à un 1 au lieu de 2 ans afin de faciliter** les conditions d'éligibilité à une demande de logement dans le cadre du 1% patronal, en Ile de France.

Nous nous félicitons d'avoir enfin été entendus pour satisfaire les besoins de nos collègues souvent en grande difficulté.

La commission logement a pour vocation principale de faciliter l'accès au logement.

La **CFE-CGC de CAPGEMINI** demande que les conditions d'ancienneté ne soient plus un critère discriminant notamment pour les collègues changeant de statut administratif et ayant satisfait à leur période d'essai.

---

**Fin de la déclaration**